



ORGANISE

La 29^{ème} BROCANTE de VOUVRAY

37210 Indre & Loire

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019

ATTENTION CHANGEMENT DE RUES CAUSE TRAVAUX

Avenue Maginot, rue Rabelais, rue de la verrine,
rue d'Holon, place d'Holon ...

Restauration et Buvette sur place

Renseignements au 06 21 58 76 42

Réservation lors des permanences ou par courrier.

Toutes les informations sur le site www.vouvrayanimation.com

Important : installation le 15 septembre 2019 de 6h30 à 8h00

L'organisateur se réserve le droit de redistribuer tout emplacement vacant à partir de 8h30

Votre emplacement vous sera communiqué par sms ou mail.

Toute inscription est définitive. Aucun remboursement ne sera effectué.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

www.vouvrayanimation.com

AVERTISSEMENT

Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à un marché aux puces, une foire à la brocante ou vide grenier. Vous n'êtes, ni inscrit au registre de commerce, ni sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers. Dans ces conditions, l'autorisation qui vous a été accordée ne vous permet que de vendre des objets usagés que vous n'avez pas acquis pour la revente. Si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou antiquaire. Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par la loi du 30 novembre 1987 (article 1er) : amende de 3049 € à 30490 € et ou, emprisonnement de 15 jours à 6 mois. En outre, vous risquez une vérification approfondie de votre situation fiscale. « Si les objets mis en vente se révèlent volés, vous encourez une peine d'emprisonnement de 3 mois à 5 ans et une amende de 1524,50 € à 381122,55 €, ou l'une de ces deux peines seulement. L'amende pourra être élevée au-delà de 381122,55 € jusqu'à la moitié de la valeur des objets recelés » (article 460 du code pénal)

A retourner accompagné de votre chèque et de la photocopie recto/verso de votre pièce d'identité pour les particuliers, ainsi que l'immatriculation de votre véhicule conformément aux règles de sécurité imposées par la préfecture.

Le fait de communiquer son immatriculation ne signifie pas le stationnement possible d'un véhicule sur l'emplacement

ATTENTION TOUT DOSSIER SANS SON REGLEMENT NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Inscription à partir du 22 juillet 2019 et avant le 08 septembre 2019

PREVOIR VOS TABLES, VOS TRETEAUX ET VOS CALLES.

Vous êtes priés de laisser votre emplacement propre en partant le soir (aucun déchet, aucune ordure, aucun invendu), des sacs poubelles vous seront remis le matin.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET ET SANS SON REGLEMENT NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

COUPON D'INSCRIPTION à nous retourner

Nom : Prénom :

Adresse :

CP :VILLE :Tél :

TARIF : 1 emplacement de 5 mètres = 13€ pour les particuliers

Nombre d'emplacement : (Véhicule et/ou remorque compris)

Immatriculation :

Compte tenu de l'étroitesse de certaines rues le stationnement de véhicule sur l'emplacement est impossible. Un parking gratuit est à votre disposition dès votre installation terminée.

REMARQUES :

.....

Attention toutes les demandes ne pourront être satisfaites. L'association organisatrice reste seule décisionnaire dans l'attribution des emplacements.

Chèque à l'ordre de Vouvray Animation.

Demande à Mme. Le Maire de la commune de Vouvray, l'autorisation de se livrer à l'activité de revendeurs d'objets mobiliers personnels et ce à titre exceptionnel et non renouvelable à l'occasion de la manifestation du 15 septembre 2019.

Atteste que les objets vendus n'ont pas été acquis pour la revente et en certifie la provenance.

Déclare avoir pris connaissance de la législation en vigueur relative à la prévention, à la répression du recel et la vente ou l'échange d'objets mobiliers ainsi que les modalités d'organisation énoncées ci-dessus.

Fait à : Le : Signature du demandeur :

COUPON A RETOURNER **AVEC LE CHEQUE** et **COPIE DE VOTRE CARTE D'IDENTITE** AVANT 08 SEPTEMBRE A : « VOUVRAY ANIMATION, MAIRIE DE VOUVRAY, 1 RUE GAMBETTA, 37210 VOUVRAY » OU LORS DES PERMANENCES.